

# Faire de Nîmes une ville modèle pour la gestion du bruit

[www.nimes-sans-bruit.com](http://www.nimes-sans-bruit.com)

Suite à notre réunion du jeudi 27 mai en préfecture, le collectif Nîmes a présenté à Christophe Perrin et Noël Fayet tous les problèmes des nuisances sonores en centre-ville dues aux musiques amplifiées. Nous avons signalé la nécessité de faire respecter les textes de lois et d'en finir avec les dérogations qui deviennent trop fréquentes.

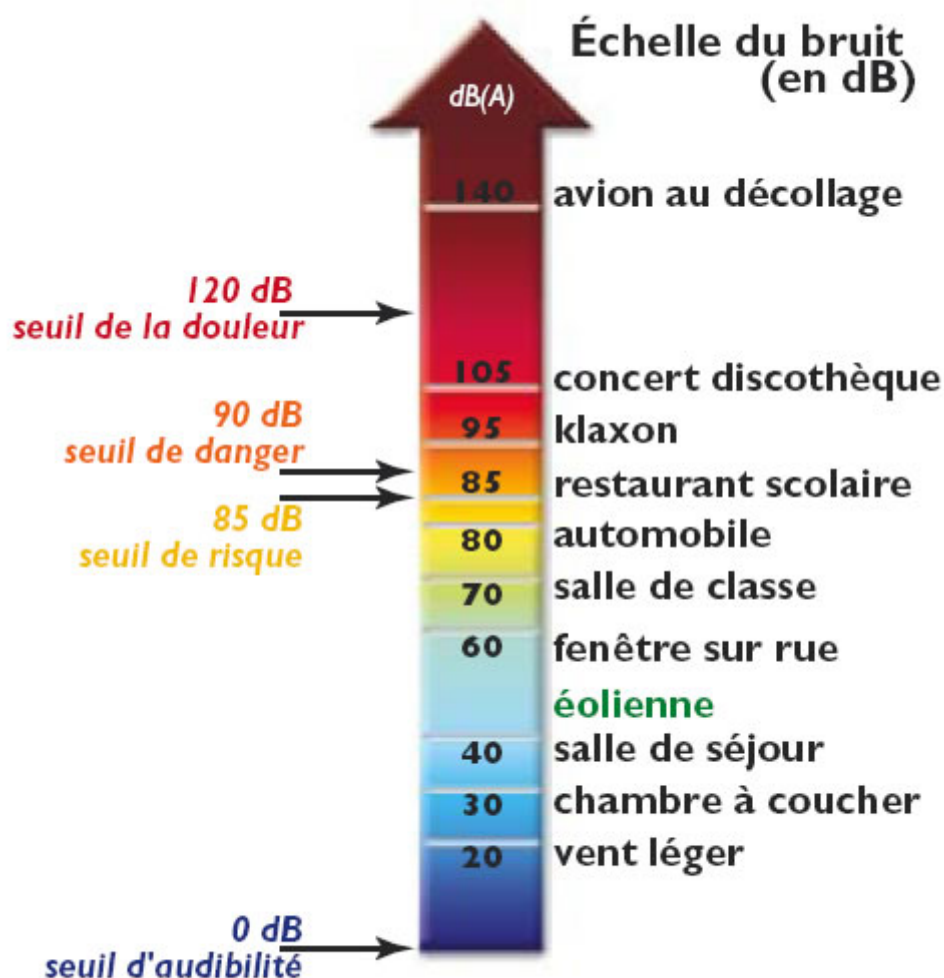
La lutte contre le bruit se fait sur deux plans :

- **La sanction** en cas de non respect (allant jusqu'à la fermeture provisoire de l'établissement)
- La **prévention** et l'éducation.

Voici quelques pistes de travail pour faire de Nîmes une référence où il fait bon vivre.

<b>1/ Rappel de l'échelle du bruit et préconisation de l'OMS à 40 dB, ou comment en tenir compte dans l'arrêté préfectoral.....</b>	<b>2</b>
<b>2/ Les objections les plus fréquentes à une ville sans amplificateurs.....</b>	<b>4</b>
Une ville sinistre, c'est cela que vous voulez ?.....	4
Si nos jeunes ne peuvent plus s'amuser en ville !.....	4
Vous n'aimez pas les jeunes.....	4
Nîmes c'est mort le soir !.....	4
Il ne se passe rien à Nîmes.....	5
<b>3/ Des pistes pour la prévention et l'éducation, Nîmes ville de référence .....</b>	<b>5</b>
Elaboration d'une charte nocturne .....	5
Feria : mettre en place un système de prévention des risques auditifs.....	5
Faire participer un lycée technique pour élaborer un capteur de bruit.....	6
Proposer une fête de la musique sans amplificateurs !.....	6

## 1/ Rappel de l'échelle du bruit et préconisation de l'OMS à 40 dB, ou comment en tenir compte dans l'arrêté préfectoral



**85 dB, le seuil de risque, pourtant généralement autorisé !**

**105 dB, les médecins préconisent le port de protections auditives !**

**40 dB, seuil recommandé par l'OMS dans son rapport *Night Noise guidelines for Europe***

L'OMS recommande un niveau moyen annuel nocturne ne dépassant pas 40 dB (A), au-delà les riverains sont sujets à des troubles du sommeil.

Un Européen sur cinq est régulièrement exposé, la nuit, à des niveaux sonores qui peuvent être très nocifs pour la santé. Des troubles du sommeil à la crise cardiaque, ce sont les risques encourus pour une exposition occasionnelle à régulière, supérieure à 55 dB. L’OMS Europe en publiant « Night noise guidelines for Europe » apporte la preuve des dommages sanitaires provoqués par le bruit pendant la nuit et propose des limites précises aux Etats membres. Bien que principale nuisance environnementale, le bruit nocturne n’avait jamais encore été l’objet de limites quantifiées dans un objectif de prévention sanitaire.

La nocivité du bruit, principale nuisance environnementale en Europe, est aujourd’hui documentée : « **En se fondant sur une évaluation des bases factuelles scientifiques recueillies en Europe, réalisée pendant six ans par des experts, les pouvoirs publics peuvent désormais justifier avec plus de poids une réglementation de l’exposition au bruit nocturne, et disposent de conseils précis quant aux limites à instaurer.** » Trente-cinq scientifiques issus des disciplines médicale et acoustique, ainsi que des partenaires clés tels que la Commission européenne, ont participé à l’élaboration de ces recommandations.

Les effets sur la santé : Au-delà de la perte d’ouïe, le bruit peut aggraver d’importants problèmes de santé, particulièrement à cause de ses effets sur le sommeil et des rapports entre le sommeil et la santé. Lorsque l’on dort, les oreilles, le cerveau et le corps continuent de réagir aux sons. Les troubles du sommeil et les désagréments subis pendant la nuit sont les premiers effets du bruit nocturne, et peuvent entraîner des problèmes mentaux et déclencher prématurément la maladie et la mort. De plus, certains groupes sont plus vulnérables au bruit et sont affectés dès 30 dB(A), tels que les enfants (qui ont besoin de dormir plus longtemps que les adultes), les seniors, les femmes enceintes, les personnes souffrant de maladies chroniques et les travailleurs postés.

Le lien entre une exposition prolongée à un niveau de bruit nocturne supérieur à 55 dB et l’apparition de troubles cardiaques est aujourd’hui documenté par de nombreuses études référencées dans ce rapport de l’OMS.

EU Member State	$L_{night, outside}$
France	62
Germany	49
Spain	45
Netherlands	40
Austria	50
Sweden	51
	(converted from $L_{Aeq}$ limit 30 dB(A) inside bedroom)
Finland	46
Hungary	55
Latvia	40
Estonia	45
Switzerland	50

Source: European Commission, 2006.

**La France est le pays le plus bruyant la nuit en Europe** selon les données 2006 de l’Union Européenne

**L’OMS indique aujourd’hui que le niveau moyen et prolongé du bruit nocturne ne doit pas dépasser 40dB et qu’un niveau de 55 dB ne doit être atteint que de manière très occasionnelle. Une limite précise dont devront à terme tenir compte les Etats membres, au même titre que les limites déjà fixées pour les niveaux de substances toxiques par exemple.**

« Tout comme la pollution de l’air et les produits chimiques toxiques, le bruit

représente un risque environnemental pour la santé. Alors que presque tout le monde est exposé à trop de bruit, on a traditionnellement considéré ce problème comme l’un des faits inévitables de la vie en ville, et on ne l’a pas ciblé et contrôlé autant que d’autres risques », conclut le docteur Rokho Kim, gestionnaire du projet de rédaction des recommandations au Bureau régional de l’OMS pour l’Europe.

Sources :

Communiqué de l'OMS du 8 octobre 2009 (en français)

<http://www.euro.who.int/fr/what-we-publish/information-for-the-media/sections/press-releases/2009/10/one-in-five-europeans-is-regularly-exposed-to-sound-levels-at-night-that-could-significantly-damage-health>

*Night noise guidelines for Europe - (Copenhagen, WHO Regional Office for Europe, 2009).* Le document complet (en anglais) peut être commandé ou téléchargé à l'adresse

<http://www.euro.who.int/fr/what-we-publish/landing-pages/night-noise-guidelines-for-europe>

## **2/ Les objections les plus fréquentes à une ville sans amplificateurs**

### ***Une ville sinistre, c'est cela que vous voulez ?***

Nous voulons une ville pleine d'habitants, heureux d'y habiter, dans une belle ville, bien entretenue, avec des emplois, où l'on peut dormir et soucieuse d'écologie et d'environnement. Nous ne voulons pas d'une ville désertée parce que le bruit empêche d'y habiter avec uniquement une population de fêtards permanents qui l'abîment jour après jour.

### ***Si nos jeunes ne peuvent plus s'amuser en ville !***

Le soir, ce ne sont pas « nos jeunes » qui remplissent les bars. Ce sont des gens qui viennent d'en dehors, il n'y a qu'à regarder le nombre de voitures qui encombrant les rues. Le bruit tue le centre-ville et de moins en moins de gens peuvent y habiter et cela est vrai y compris pour les jeunes. En fait le soir en ville on n'a pas « nos » jeunes, on a la clientèle des bars, des gens ivres et bruyants qui abîment la ville et font du tapage nocturne.

### ***Vous n'aimez pas les jeunes***

Venez nous voir, et vous verrez que les jeunes sont nombreux à Nîmes sans bruit. Le jeune n'est pas forcément celui qui s'imbibe d'alcool et devient sourd dans les bars. La majorité des jeunes travaillent dans la journée, sont heureux de leur travail et ont besoin de dormir pour bien travailler le lendemain. Ceux qui sont dans les bars ne constituent qu'une toute petite minorité pas très heureuse qui a besoin de croire qu'elle fait la fête et qu'elle est heureuse. Une petite minorité bruyante qui n'est en rien représentative de la majorité des jeunes. D'autre part, il faut bien penser qu'à partir de 80 décibels, le bruit cause des lésions irréversibles. La plupart des soirées des bars génère un bruit qui monte au-delà pour le consommateur... il y a des tas de jeunes qui sont en train de devenir sourds. Qui les aiment ? Ceux qui organisent le tapage et les rendent sourds ou ceux qui s'en émeuvent et jettent des cris d'alarme ?

### ***Nîmes c'est mort le soir !***

Si Nîmes est morte le soir c'est qu'il y a de moins en moins d'habitants permanents, à cause du bruit qui fait fuir les gens. Entre le bruit jusqu'à 2h du matin et le passage des véhicules de nettoyage dès 5 heures, c'est difficile de tenir. Alors les gens s'en vont.

Le bruit fait croire à court terme qu'« il se passe des choses à Nîmes », mais en réalité le bruit tue la ville à moyen terme en dissuadant les habitants d'y rester. Résultat : les gens vont habiter hors du centre-ville, les commerces meurent, c'est un cercle vicieux. Le soir, ce ne sont pas les gens du centre-ville qui remplissent les bars. Ce sont des gens qui viennent d'en dehors, il n'y a qu'à regarder le nombre de voitures qui encombrant les rues.

## ***Il ne se passe rien à Nîmes***

Pas d'accord : on a au centre-ville un grand nombre de cinémas, un théâtre, une des plus grandes médiathèques de France, plusieurs piscines, des stades... la ville est pleine d'équipements. Il se passe sans arrêt des tas de choses : expositions, conférences, congrès, concerts... la ville est très active : vous êtes vous jamais posé la question de profiter de tout : il faudrait 10 vies à la fois !

Le bruit n'apporte rien. Les bars ne nous dérangent pas tant qu'ils respectent la législation sur le bruit. Le problème est que ce n'est plus le cas. Et il n'y a pas que les bars. De plus en plus de gens font des concerts avec des amplificateurs. En pleine rue. Et semble-t-il avec la bénédiction municipale, ce qui n'est pas admissible.

Il se passe des choses à Nîmes, mais pas que des bonnes.

## **3/ Des pistes pour la prévention et l'éducation, Nîmes ville de référence**

### ***Elaboration d'une charte nocturne***

Les villes de Lyon, Rennes, Strasbourg, Lille...ont déjà leur charte ! Pourquoi pas Nîmes ? Pour répondre à un bruit nocturne incessant des bars, des collectivités ont élaboré une charte nocturne faisant participer mairie, préfecture, union des bars-restaurateurs, comité des quartiers...

Quelques chartes :

Lyon : <http://www.lyon.fr/static/vdl/contenu/actualites/chartevienoct.pdf>

Rennes : [http://www.rennes.fr/fileadmin/user\\_upload/Actualites/Charte\\_vie\\_nocturne.pdf](http://www.rennes.fr/fileadmin/user_upload/Actualites/Charte_vie_nocturne.pdf)

Lille : [http://www.mairie-lille.fr/fr/Vie\\_economique/Commerce/vie-nocturne/charte-vie-nocturne/downloadFile/attachedFile\\_f0/charte-vie-nocturne.pdf?nocache=1231424761.44](http://www.mairie-lille.fr/fr/Vie_economique/Commerce/vie-nocturne/charte-vie-nocturne/downloadFile/attachedFile_f0/charte-vie-nocturne.pdf?nocache=1231424761.44)

### ***Feria : mettre en place un système de prévention des risques auditifs***



A l'instar de Technoparade on pourrait envisager l'installation de stations de mesure du bruit couplées à des afficheurs. Ces afficheurs donnent en temps réel la mesure du niveau sonore en décibels et diffusent des messages de prévention : à 85 dB le flash s'allume en orange, à 105 dB le rouge alerte sur la nécessité de s'éloigner rapidement.

Pour lire l'article :

[http://www.bruitparif.fr/cms/fileadmin/bruitparif/publications/Rapport\\_Technoparade\\_2009.pdf](http://www.bruitparif.fr/cms/fileadmin/bruitparif/publications/Rapport_Technoparade_2009.pdf)

## **Faire participer un lycée technique pour élaborer un capteur de bruit**

Un moyen éducatif et de sensibilisation des jeunes au bruit. Inventer un dispositif de mesurage du bruit des terrasses de café. Voir l'exemple de Bruitparif pour la terrasse du café Pub Honest Lawyer à Paris par le lien suivant : <http://www.bruitparif.fr/cms/index.php?id=1>

Voici un extrait



*Depuis septembre 2009, Bruitparif a mis en test un dispositif de sensibilisation aux nuisances sonores sur la terrasse du Pub Honest Lawyer à Paris.*

*Cet appareil sert à informer les clients qui fréquentent la terrasse de l'établissement sur le bruit qu'ils font lorsqu'ils discutent et rient ensemble et sur les conséquences que cela peut avoir pour la tranquillité du voisinage.*

*Concrètement, le dispositif permet d'informer en temps réel les clients lorsque le niveau sonore sur la terrasse dépasse certains seuils par l'intermédiaire de voyants qui passent du vert à l'orange et de l'orange au rouge comme un feu tricolore. Les clients comprennent ainsi facilement qu'ils font un peu trop de bruit et que cela peut gêner*

*le voisinage. Ils baissent alors d'un ton.*

*Les seuils sont tout à fait paramétrables pour pouvoir s'adapter à chaque contexte local.*

*Dans le cas présent, nous avons proposé le passage à l'orange au niveau de 75 dB(A) et le passage au rouge au-dessus de 80 dB(A).*

## **Proposer une fête de la musique sans amplificateurs !**

Une révolution dans le sens du développement durable : enfin une fête originale où des petits groupes et des créateurs pourraient se faire entendre !

Etc., etc.....

Nous contacter, nous avons des idées pour une ville du XXIe siècle où il ferait bon vivre !

[www.nimes-sans-bruit.com](http://www.nimes-sans-bruit.com)